Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2025 du Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Ordre du jour

La séance s'est ouverte à 9h05, s'est clôturée à 13h40, et a couvert les points d'ordre du jour suivants :

GENERALITES	Accueil, ordre du jour, modalités pratiques
	Approbation de la co-présidence
	Approbation du Règlement d'ordre intérieur
	Méthodologie de suivi de mise en œuvre du PMCM
	Intermodalité - Mobipôles
	Tableau de bord de la mobilité
MOBILITE ACTIVE	Pour chacune des thématiques : - Tableau de bord: synthèse de la thématique - Présentation et validation des notes de la thématique - Discussion, synthèse, identification de nouvelles tâches
MOBILITE PARTAGEE	
MOBILITE COLLECTIVE	
TRAFIC ROUTIER	
LOGISTIQUE ET MARCHANDISES	
Prochaines étapes	

Membres avec voix délibérative

Présents :

BAUWELINCKX Marie, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, ***Référente Mobilité collective,*** *Intervenante*
BILLE Jean-Philippe, SPW MI - Départements des Routes (Hainaut, Namur), ***Référent Gestion du trafic routier,*** *Intervenant*
CANET Clémence, Montigny-le-Tilleul
DUJEU David (suppléant), Charleroi
DUPRIEZ Benoît (suppléant), SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité, ***Référent Mobilité active,*** *Intervenant*
FATTAH Karim, Viroinval
GALLAND Laurent, OTW – Représentant, *Intervenant*
HOUYOUX Nicolas (suppléant), Gerpinnes
KNAEPEN Philippe, Pont-à-Celles
MASULLO Valerio (suppléant), Fleurus
MOENS Pascal, SPW MI - Direction du Transport et de l'Intermodalité des marchandises, ***Référent Logistique et Marchandises,*** *Intervenant*
NEVEN Nadia, Cabinet du Ministre Régional de la Mobilité
RAZEE Frédéric, Erquelinnes
RENAUX Sophie, Courcelles

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

VAN ROOST Frédérique, Couvin
VANDER JEUGT Joachim, Merbes-le-Château
VANDROMME Alain, Froidchapelle
WALCKIERS Juliette, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, ***Référente Mobilité partagée,*** *Intervenante*

Excusés :
ABAD Françoise, Châtelet
ALLART Jean-Jacques, Les Bons Villers
BAILEN-COBO Tito, Philippeville
CIOFFI Flavio, Sambreville
DAILLY Isabelle, Gerpinnes
DANDOIS Olivier, Ham-sur-Heure-Nalinnes
DEPREZ Jean-Pierre, Aiseau-Presles
D'HAEYER Loic, Fleurus
DUCHENNE Ophélie, Farciennes
DUJARDIN Nicolas, Seneffe
GILAIN Léna, Momignies
GILLET Nathalie, Chapelle-lez-Herlaimont
HARDY Stéphane, Cerfontaine
MAGNIETTE Clémentine, Chimay
MATHIEU Valerie, Anderlues
MONARD Alicia, Charleroi
NASDROVISKY Boris, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité, ***Référent Mobilité active***
NAVAUX Albert, Walcourt
SCHEPERS Magali, Sivry-Rance
TULPINCK Grégory, Thuin

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Représentants non désignés :
Beaumont
Fontaine-l'Évêque
Lobbes

Membres avec voix consultative :

Présents :
ANGELO Mathieu, Cawab
BAOUCHE Mourad, SNCB
FIEVEZ Sophie, Infrabel
KAIRET Tim, Représentant des usagers - Avello
MEUTER Michel, Centrale Locale de Mobilité de Charleroi Métropole - Mobilesem
NKONO Collin, Port Autonome de Charleroi
SMITH Duncan, Représentant des usagers - Navetteurs
SORY Virginie, Intercommunale - IGRETEC

TIMMERMANS Anne, Charleroi Métropole
TINEBRA Anna, Représentant des usagers - Tous à pied
VAST Véronique, SPW Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

Excusés :
ORBAN Bénédicte, Intercommunale – Intercommunale - IDEA
VILLANCE Stéphanie, Commissariat Général au Tourisme

Représentants non désignés :
Intercommunale – BEP

Co-présidence

Présents :
RAZEE Frédéric (suppléant), Président communal
TOBIE Damien, Président régional

Excusés :
MATAGNE Julien, Président communal

Invités

Présents :
ANTOINE Niels, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, *Intervenant*
DEGIVES Caroline, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
DUVIVIER Julie, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, *Intervenante*
HIGNY Hélène, Viroinval
KETELS Philippe, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
LANA Fabrizio, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité
LUCAS Céline, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité, *Intervenante*
MAINIL Patrice, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
MAREE Régis, Couvin
MARNEFFE Justine, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, *Intervenante*
MAROT Yves, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
ÖZTÜRK Elif, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité
PIAT Fabrice, SPW MI - Direction des Etudes Stratégique et de la Prospective, *Intervenant*
PIRON Alain, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
RENQUET Alice, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
RENSON Noël, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, *Intervenant*
TOURNAY Jérémy, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité - Pôle Territorial
VANDECASTEELE Grégoire, SPW MI - Direction du Transport et de l'Intermodalité des marchandises
VANFLETEREN Julien, SPW MI - Départements des Routes (Hainaut, Namur)

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Excusés :
DEMACQ Florence, OTW
DUVIVIER Sandrine, OTW

Quorum de Présence

Le Règlement d'Ordre Intérieur prévoit un quorum de présence pour permettre au Conseil de délibérer valablement :

- 2/3 des représentants des 30 communes (soit 20 sur 30)
  - Le 27 mai, 11 représentants communaux sur 30 étaient présents, soit 36,7% ;
  - ➔ Le **quorum** pour les représentants communaux **n'est pas atteint** ;
- 2/3 de l'ensemble des autres membres permanents du Conseil ayant voix délibérative.
  - Le 27 mai, 7 autres membres permanents ayant voix délibérative sur 7 étaient présents, soit 100% ;
  - ➔ Le **quorum** pour les autres membres permanents ayant voix délibérative **est atteint**.

Le **quorum** pour l'ensemble des membres avec voix délibérative **n'est pas atteint**.

Généralités

- Mot d'accueil de Céline Lucas, Directrice de la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW MI ;
- Présentation de Frédéric Razée, président communal suppléant, suivi d'un tour de table à main levée par (groupe d') organisations représentées ;
- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont abordées :
  - **GEN1 Approbation de la co-présidence**

Décision du Conseil
La présidence communale est assurée par une tournante bisannuelle :
2025 - 2026 – Les Engagés : Julien MATAGNE, Bourgmestre, Gerpinnes ;
2027 - 2028 – PS : Alicia MONARD, Echevine de la Mobilité, Charleroi ;
2029 – 2030 – MR : Philippe KNAEPEN, Bourgmestre, Pont-à-Celles.

Frédéric Razée supplée Julien Matagne comme président communal de la séance du 27 mai 2025.

La présidence régionale est assurée par Damien Tobie, gestionnaire en matière de mobilité de la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW Mobilité & Infrastructures.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

- **GEN2 Approbation du règlement d'ordre intérieur**

Décision du Conseil
Le règlement d'ordre intérieur est approuvé, moyennant les modifications suivantes :
La SNCB et Infrabel souhaitent devenir membres avec voix consultative plutôt que délibérative.

- Frédéric Razée rappelle la nécessité de respecter le quorum de présence de 2/3 des communes pour la prise de décisions par le Conseil ;
- Damien Tobie rappelle la gouvernance par Conseil de Bassin et de la méthodologie de suivi de mise en œuvre du PMCM. Le représentant communal est désigné par le collège communal, en son sein, mais est invité à se faire accompagner par un ou plusieurs conseillers techniques tels que les conseillers en mobilités communaux ;
- Noël Renson, Gestionnaire Mobilité | Mobipôles de l'Autorité Organisatrice des Transports du SPW MI, présente les enjeux de l'intermodalité, les mobipôles, et leur déclinaison sur le territoire de Charleroi Métropole ;
- Fabrice Piat, Directeur de la Direction des Etudes Stratégiques et de la Prospective, présente le Tableau de Bord de la Mobilité, et insiste sur la nécessité de réconcilier nos actions avec les objectifs définis dans les documents stratégiques régionaux (Stratégie Régionale de Mobilité, PACE2030, SDT, plans d'actions cyclables et piétons,…) ;
- Tim Kairet, représentant pour Avello, usagers cyclistes informe du changement de nom de l'association Gracq, devenant Avello.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Synthèse des interventions
- La **sécurité** des usagers des transports en commun doit être mieux prise en compte.
- Le TEC souhaite **être associé en amont** des projets techniques, à l'étape de réflexion et conception par les communes.
- Les besoins d'accessibilité du site touristique des **Lacs de l'Eau d'Heure** en transports en commun doivent être pris en compte par le SPW MI AOT ;
- Il faut réfléchir plus systématiquement aux opportunités de **sécuriser** les lieux de stationnement pour vélos, en particulier aux mobipôles et pour les vélos à assistance électrique ;
- Les transports en commun **transfrontaliers** doivent être intégrés aux réflexions ;
- Dans le cadre des subventions régionales, sur base de l'expérience des PIMACI et de l'équipement des mobipôles, les communes réclament une **politique de subvention régionale plus claire** (p.ex. dans le cadre d'autorisations et mise en œuvre d'abris pour vélos) ;

- Le CAWAB déplore l'absence de données relatives à l'accessibilité pour les **personnes à mobilité réduite** dans le tableau bord de la mobilité, et demande une prise en compte des besoins de ces personnes dans les objectifs régionaux et par bassin de mobilité.

Thématique « Mobilité Active »

- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont présentées par Benoît Dupriez, Manager des Réseaux Cyclables à la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW MI :
    - **MAC1 Plans Wallonie Cyclable & Wallonie Piétonne**
    - **MAC2 Accompagnement à la pratique du vélo, services « vélo » en zone dense et en zone rurale**
    - **MAC3 Inventaire des besoins en matière de stationnement vélo**
    - **MAC4 Programmation de mise en œuvre du Réseau Cyclable Structurant**
    - **MAC5 Carte des compteurs vélos**

Synthèse des interventions
- Rappel de l'existence de compteurs de type Telraam, permettant la distinction des différents modes, y compris piétons/cyclistes. Une centaine de ces compteurs a été déployée sur le territoire de Charleroi Métropole il y a 3 ans, dont environ 50 sont en activité (https://telraam.net/fr). Une nouvelle génération est en cours de développement, avec comptage plus précis des cyclistes la nuit ;
- L'importance de la cohabitation et des besoins respectifs piétons/cyclistes est soulignée ;
- La communication Région/Communes au sujet des aménagements cyclables doit être améliorée, notamment pour leur intégration avec les arrêts TEC.
- Un outil d'encodage et d'inventaire des projets cyclables est en développement, dans le but de les diffuser sur WalOnMap.
- Des « mapathons » peuvent également être organisés pour inventorier et cartographier les aménagements et problématiques cyclables ;
- 2 outils à partager pour mieux comprendre et diagnostiquer les besoins des piétons : https://barometrepieton.be/ ; https://vismaviedepieton.gogocarto.fr/;
- Il est demandé aux communes de contribuer à la remontée de données relatives aux besoins et projets cyclables communaux. Le SPW doit de son côté mieux communiquer sur les outils de recensement disponibles ;

Thématique « Mobilité Partagée »

- La note suivante, partagée en amont de la séance, est présentée par Juliette Walckiers, Manager Mobilité Partagée à l'Autorité Organisatrice des Transports du SPW MI :

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

- **TPA1 Cadre régional de la mobilité partagée - Décret cyclopartage en flotte libre**

- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont citées :
  - **TPA2 Stationnement structurant à l'échelle régionale (covoiturage, P+R): critères de succès et propositions de localisations**
  - **TPA3 Lignes de covoiturage. Initiative transfrontalière Cross4Mobility.**

Synthèse des interventions
- Les besoins et solutions en matière de mobilité partagée ont été abordés lors d'un atelier organisé par le SPW en mars dernier : https://mobilite.wallonie.be/news/coconstruire-l-avenir-de-l-autopartage-en-wallonie;
- Un des enjeux communaux est de rendre les citoyens acteurs en les sensibilisant à la mobilité partagée (notamment l'autopartage) ;
- Les opérateurs de cyclopartage en flotte-libre licenciés en Région wallonne sont recensés sur mobilite.wallonie.be. https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-entreprise/mobilite-des-personnes/licence-cyclopartage-en-flotte-libre.html
- Les vélos mis à disposition par le secteur culturel ou associatif ne sont pas recensés. ProVélo peut être contacté pour en savoir plus.
- Une réflexion est en cours pour déployer le service Blue Bike à Charleroi Métropole ;
- Le partage de véhicules particuliers peut être une solution adaptée aux plus petites communes ;
- Les communes sont invitées à faire l'inventaire et à communiquer au sujet des plateformes, projets, retours d'expériences au niveau communal.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Thématique « Mobilité Collective »

- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont présentées par Justine Marneffe, Julie Duvivier, Niels Antoine, Marie Bauwelinckx, Autorité Organisatrice des Transports du SPW MI, et Laurent Galland, OTW :
  - **TCO1 Politique d'accessibilité au territoire en transport collectif**
  - **TCO2 Bilan de l'évolution de l'offre 2019-2024**

Décision du Conseil
Le Conseil prend acte du bilan de l'évolution de l'offre TEC 2019-2024.
Il recommande à court terme de :
- Poursuivre le travail d'évaluation des lignes et d'adaptations de l'offre qui en découleront ;
- Assurer la mise en service du M5 et l'adaptation des lignes de bus qui s'y rabattent ;

- Optimiser le réseau TEC pour prendre en compte les enjeux d'accessibilité territoriale prioritaires suivants :
    - Capacité du Metro
    - Desserte du milieu rural notamment le développement de service de mobilité adaptés aux faibles densités de ces zones (TEC à la Demande, Transport à la Demande…).

- **TCO3 Evaluation des lignes A1, A2, A3**

Décision du Conseil
Le Conseil prend acte des différents constats mis en avant par l'Autorité Organisatrice des Transports dans le cadre de l'évaluation des lignes A1, A2 et A3 desservant l'aéroport de Charleroi et du remaniement de l'offre actuelle qui s'impose.
Le Conseil sollicite le TEC afin de faire évoluer sans tarder l'offre vers l'aéroport vers une desserte forte et lisible organisée au départ de la gare de Charleroi centrale avec un cadencement renforcé (jusqu'à 4 bus/h) permettant de s'affranchir des contraintes de temps pour les correspondances bustrains et d'élargir la zone de pertinence de l'offre combinée TEC-SNCB.
En termes d'amplitude, le Conseil interroge la SNCB quant au développement d'une offre ferroviaire plus matinale (et plus tardive le soir) pour rallier Charleroi et son aéroport afin d'augmenter la part des voyageurs BSCA qui pourraient faire le choix du transport public.
Le Conseil souligne l'importance d'une desserte de la zone économique voisine de l'aéroport depuis Jumet, Luttre, Ransart et Fleurus comme prévu dans le PMCM, englobant dans le remaniement des lignes aérobus l'évolution notamment des lignes 67 et 68 (ces lignes permettant à terme de rallier également l'aéroport via le futur mobipôle).
Pour mener ces réflexions, le Conseil invite la SNCB à s'associer au TEC notamment dans le cadre des ateliers entre opérateurs destinés à améliorer l'intermodalité.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

- **TCO4 Avancement des travaux pour la mise en service du M5**
- **TCO5 Evaluation des lignes E110, E109, 129**

Décision du Conseil
Le Conseil remet un avis favorable sur les plans d'actions issus de l'évaluation finale des lignes E110, E109 et 129 et recommande à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en œuvre les actions qui leur incombent afin d'améliorer l'attractivité de ces lignes.
Il recommande également de lancer un audit pour identifier les améliorations nécessaires d'accès aux arrêts.

- La note suivante, partagée en amont de la séance, est abordée :
  - **TCO6 Responsabilités des communes en matière d'arrêts**

Synthèse des interventions
Bilan de l'offre :
- Enjeux de capacité du métro à prendre en compte
- Le Cabinet souligne que le Contrat de Service Public est en cours de révision. Il n'y a pas de trajectoire budgétaire négociée aujourd'hui mais, au vu de la situation financière de la Wallonie, il ne pourra y avoir d'augmentation de l'offre sans diminution.
- L'enjeux de la desserte en milieu rural doit également être pris en compte. Le Cabinet précise que cela peut être fait sous d'autre forme que le bus classique de 90 places (via le transport à la demande par exemple). Les solutions alternatives pour le milieu rural doivent venir à la place de l'offre actuelle et non en plus.
- FlexiTEC, service de mobilité à la demande en milieu rural basé sur un partenariat entre le TEC et les communes participantes, bénéficie d'un financement jusqu'au 31 décembre 2025. Après cette date, il faudra faire évoluer le modèle vers du TECàD ou du transport à la demande.
Politique d'accessibilité au territoire :
- Il est nécessaire d'avoir vision claire des besoins communaux, adaptée aux réalités de chaque commune et de tenir compte du fait que les centralités pourront être amenées à évoluer dans les Schéma de structure communaux. L'AOT du SPW MI en tient compte et travaille à 2 niveaux :
- La définition de liaisons entre les centralités urbaines
- Des principes pour la desserte dees centralités villageoises
- Une discussion sur l'inclusivité du transport en commun pour les personnes à mobilité réduite doit être mise à l'agenda du prochain conseil ;
- Suggestion : dans le Contrat de Service Public du TEC-Région wallonne, subventionner les kilomètres plutôt que de réagir au cas par cas permettrait de mieux maîtriser les dépenses publiques tout en améliorant le service ;
Evaluation des lignes A1,A2,A3 :
- La SNCB demande à être associée aux travaux à entreprendre par le TEC pour faire évoluer l'offre vers l'aéroport afin de mener un travail concerté sur le devenir des trois lignes.
- La commune de Fleurus rappelle les investissements consentis par la commune pour l'aménagement d'un mobipôle en gare de Fleurus et demande de veiller à maintenir une connexion entre Fleurus et l'aéropôle.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Thématique « Gestion du Trafic Routier »

- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont présentées par Jean-Philippe Bille, Directeur de la Direction des Routes de Charleroi du SPW MI :
  - **ROU1 Bilan du PIMPT (Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous)**
  - **ROU2 Priorisation des projets via l'outil GPS1**
  - **ROU3 Exemples de projets de requalification urbaine**
  - **ROU4 N54 – Statut de l'étude et du projet**

Synthèse des interventions
- Les communes sont invitées à faire remonter vers le SPW leurs besoins en matière de projets d'infrastructures routières régionales.

Thématique « Logistique et Marchandises »

- Les notes suivantes, partagées en amont de la séance, sont présentées par Pascal Moens, Directeur, et Grégoire Vandecasteele, Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises :
  - **LMA1 Guide de bonnes pratiques en matière de mobilité locale**
  - **LMA2 Vélos cargo : CeMathèque et prime**

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Décision du Conseil
Le Conseil invite les communes à diffuser la CeMathèque n° 56 auprès des organismes publics et acteurs locaux en lien avec la cyclologistique professionnelle.
https://mobilite.wallonie.be/files/cematheque/cematheque_0056.pdf

  - **LMA3 Inventaire des terrains multimodaux potentiels**
  - **LMA4 Seine-Escaut dans la région de Charleroi**

Synthèse des interventions
- Le Port Autonome de Charleroi (PAC) est mis en avant comme lieu stratégique et économique pour la mobilité fluviale et le transfert modal. Le PAC demande un soutien de la région pour son projet de développement d'un centre de distribution sur le modèle de la cyclologistique ;
- Le trafic de poids lourds, notamment à hauteur du Parc d'activité économique de Mariembourg, requiert des zones de stationnement dédié, qui n'existent pas en suffisance actuellement, et n'ont pas fait l'objet d'actions dédiées dans le PMCM.

Prochaines étapes

La date du 4 décembre 2025 a été proposée pour une 2nde séance du Conseil de Bassin. Cette date semble rencontrer des difficultés de disponibilité en raison de la tenue de certains collèges communaux.

Les modalités et dates des prochains événements seront communiquées ultérieurement.

Site SharePoint du SPW

Les membres du Conseil de Bassin ont accès à un site SharePoint du SPW pour permettre l'échange de documents et d'informations pendant le suivi de mise en œuvre du PMCM. Si un membre n'a pas accès, ou que l'accès octroyé ne fonctionne pas, une demande doit être envoyée à bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

CONTACT
SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be